



**LIGUE DE L'ILE DE FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE**

Siège Social : 106 avenue des Roissy Hauts
91540 ORMOY
Téléphone : 01.64.57.31.71 Fax : 01.64.57.37.09
e-mail : cd91@petanque.fr



REGLEMENT DU TROPHEE 91

2015

I] GENERALITES

Cette compétition a pour but de créer un esprit de convivialité entre les joueuses et joueurs essonnais ainsi que de récompenser les plus assidus. Cette manifestation est organisée au profit des catégories suivantes mixte, jeunes et jeu provençal.

II] SELECTION.

Elle sera effectuée après un classement des équipes ayant obtenu les meilleurs résultats au cours des concours désignés préalablement à partir des compétitions inscrites normalement au calendrier : (circuit mixte – concours jeu provençal).

Ne participeront à cette compétition que les joueuses et joueurs licenciés dans l'Essonne (mentionné dans le calendrier).

III] CLASSEMENT.

A) POUR TOUTES LES CATEGORIES

A l'issue des concours présélectionnés dans chaque catégorie, un classement des huit meilleures équipes de chaque catégorie sera effectué par le délégué du comité départemental responsable de cette manifestation.

Nota : Une attention particulière devra être apportée à l'établissement des feuilles de résultats qui devront dans tous les cas comporter les résultats des ¼ de finale des premiers concours concernés.

B) POUR LES MIXTES

Seront pris en compte les points obtenus uniquement dans le premier concours des manifestations présélectionnées qui devront obligatoirement se dérouler en doublettes. Ces points seront attribués selon le barème suivant :

Vainqueurs : 8 points
Finalistes : 6 points
½ finalistes : 4 points
¼ finalistes : 2 points.

Les points du deuxième concours de ces manifestations seront intégrés dans le classement de leurs catégories selon le barème en vigueur.

C) POUR LES JEUNES

Le règlement et son calendrier seront établis et adressés aux clubs en début de saison.

D) POU R LE PROVENÇAL

Le T91 Provençal repasse en doublette homogène club. Le nombre de T91 n'est pas défini dans le règlement et son calendrier sera établi en fonction des disponibilités laissées par les calendriers ligue et départemental.

Les concours devront se dérouler obligatoirement en Doublettes homogènes club.

Seuls le 1^{er} et le 2^{ème} concours sont qualificatifs.

Fin des inscriptions à 8h15

Début des parties à 8h30 précises. **Coupure repas : 12h30 - 14h00.**

Les parties se dérouleront en 11 points jusqu'en ½ et en 13 points pour la finale.

En cas d'égalité parfaite entre plusieurs équipes, la différence **se fera en fonction des points marqués dans le 1^{er} concours et au cas où dans le 2^{ème}.**

Les points seront attribués selon le barème suivant :

1^{er} concours

Vainqueurs : 8 points

Finalistes : 6 points

½ finalistes : 4 points

¼ finalistes : 2 points

2^{ème} concours :

Vainqueurs : 4 points

Finalistes : 2 points

Les points du troisième concours de l'après midi seront pris en compte dans le classement Henri Coste selon le barème en vigueur. Pour ce 3^{ème} concours le panachage est autorisé et ouvert à tous (licenciés extérieurs au 91).

IV] INSCRIPTIONS ET PAIEMENT

Jeu Provençal

Chaque équipe devra régler la somme de 10 € pour les deux concours T91 (principe de la formule A B). Le club organisateur ne reversera pas les 25% dans le concours mais au comité (sous forme de chèque si possible). Ces 25% seront remis lors de la phase finale sous forme de récompenses aux finalistes.

Le 3^{ème} concours reste payant au même titre que les « Henri Coste » et le club le dotera des 25%.

MIXTE

Le club organisateur ne reversera pas les 25% dans le 1^{er} concours mais au comité (sous forme de chèque si possible). Ces 25% seront remis lors de la phase finale sous forme de récompenses aux finalistes.

V] ORGANISATION.

La finale de ce trophée 91 aura lieu sur un site attribué par le comité.

Trois semaines environ avant le déroulement de la finale du trophée 91 le délégué responsable s'assurera de la participation effective à cette manifestation des équipes qualifiées. En cas de défection, et en premier lieu, le remplacement sera assuré par l'équipe la mieux classée dans la catégorie correspondante.

VI] DEROULEMENT DE LA FINALE DU T91.

Les poules de cette compétition seront composées de la façon suivante :

→ **Tirage de la finale :**

Poule 1 : Equipes classées n° 1.3.5.7.

Poule 2 : Equipes classées n° 2.4.6.8.

(Deux équipes d'un même club peuvent figurer dans la même poule (même si ce club ne présente que 2 équipes)

→ **Premières parties de poule :**

Dans la Poule 1 : Equipe 1 contre équipe 7 et Equipe 3 contre équipe 5

Dans la Poule 2 : Equipe 2 contre équipe 8 et Equipe 4 contre équipe 6

→ ½ finales = croisement entre les deux poules : V = Vainqueur, P = Perdant, R = Repêché

Le 1^{er} de la poule 1 (V+V) contre le 2^{ème} de la poule 2 (V,P,R)

Le 1^{er} de la poule 2 (V+V) contre le 2^{ème} de la poule 1 (V,P,R)

A) JEU PROVENAL

Les parties en poules se joueront en 9, les ½ finales en 11 et la finale en 13.

Début des parties à 9h00.

B) PETANQUE MIXTE

- Jet du but : 9 H 00

- Toutes les parties se dérouleront en 13 points

Arrêt des parties : 12h00. Reprise à 14h00.

C) TERRAINS

Ils devront être cadrés selon les dispositions édictées par le règlement de la FFPJP.

⇒ 4 cadres de jeu provençal et 8 cadres de pétanque

D) TENUES

Les joueuses et joueurs devront participer à la compétition en tenue homogène club (Hauts de même couleur avec écusson du club brodé, floqué, cousu ou collé).

E) ARBITRAGE ET DELEGATION

Un arbitre devra impérativement être présent lors de la finale du Trophée 91. Ce dernier sera à la charge du comité départemental en ce qui concerne ses défraiements d'arbitrage (55€).

En revanche, le repas et les consommations de l'arbitre et des délégués officiels du comité FFPJP de l'Essonne seront pris en charge par le club recevant.

F) RECOMPENSES

Le comité de l'Essonne récompensera, le jour de la compétition, les équipes qualifiées. La remise des récompenses (lesquelles sont à la charge du Comité pour les 3 catégories), sera suivie du pot de l'amitié qui clôturera cette compétition.

G) RESTAURATION

Pour les joueurs du T91 provençal et mixte, les repas seront à leurs charges (ou de leur club respectif). Les repas des jeunes seront pris en charge par le comité de l'Essonne.

***Le présent règlement modifié par le Comité
Directeur du 18 Novembre 2014, annule et
remplace tous les précédents.***

***Pour La Direction sportive
Le délégué Jeu Provençal
L.DAGUIN***